

SOUDAGE

Qualification des braseurs pour assemblage de sécurité sur canalisation gaz

BRASAGE CAPILLAIRE FORT (SUR TUBE EN CUIVRE OU ACIER)

PUBLIÉ LE 26/09/2024



Secteur(s)

Bâtiment, Travaux Publics

Public visé

Personnel d'exécution

Durée

14 heures, soit 2 jours

Recyclage des compétences

Oui

Opération(s) effectuée(s)

Soudage
Soudage/brasage sur des
canalisations gaz

Métiers

Canalisateur, Monteur en installations
thermiques et climatiques, Plombier,
Soudeur

Mots clés

Soudage, Brasage, Capillaire, Fort,
Tube, Cuivre, Acier, Canalisation,
Gaz, Sécurité

Formation

Détails du public visé : Tout travailleur ayant à réaliser des soudures ou des brasures sur des canalisations de gaz combustible et souhaitant obtenir une qualification de soudeur, braseur ou soudobraseur.

Objectifs de la formation : Maîtriser les techniques de soudage prévues par la qualification. En pratique, les objectifs varient en fonction du procédé de soudage, de la position de soudage et du niveau de départ.

Contenu :

Théorie :

- le procédé ;
- les modes opératoires ;
- choisir le matériel ;
- identifier les règles de sécurité liées au procédé de soudage ;
- le domaine d'application de la norme et les reconductions ;
- pratique de l'autocontrôle.

Pratique :

- mise en œuvre dans les conditions de chantier, notamment dans différentes positions ;
- régler les différents organes ;
- réaliser les assemblages dans les conditions spécifiées par la norme ;
- respecter les critères d'acceptation.

Déroulé de la formation

Partie théorique : Oui.

Partie pratique : Oui.

Détails sur la durée de la formation : 14 heures, soit 2 jours.

Existence d'un test à l'issue de la formation : Non.

Reconnaissance de formation

Quelle reconnaissance est délivrée à la suite de la formation ? Certificat de Qualification professionnelle.

Recyclage des compétences

Fréquence du recyclage : 3 ans.

Textes de référence

- Arrêté du 23 février 2018 relatif aux règles techniques et de sécurité applicables aux installations de gaz combustible des bâtiments d'habitation individuelle ou collective, y compris les parties communes
- ATG B 540-9 NF A88-941 décembre 2013

L'attribution de l'attestation d'aptitude concernant les installations de gaz situées à l'intérieur des bâtiments d'habitation ou de leurs dépendances est délivrée sous les conditions définies par la spécification ATB 540-9 "Modalités de qualification des soudeurs, braseurs et soudobraseurs", pour les assemblages de tubes et accessoires métalliques.

Organisme de formation

- **Quelle reconnaissance doit avoir l'organisme de formation (habilitation, certification, qualification...)?** Tout organisme compétent.
- **Faut-il une autorisation en tant que centre d'examen ?** Oui.
- **Organisme délivrant l'autorisation de centre d'examen :** COFRAC.



Accéder à la page : <https://gp2s-construction.fr/formations/qualification-des-braseurs-pour-assemblage-de-securite-sur-canalisation-gaz-2/>